

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux

Le dix juin à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune d'Épeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING – Mégane GAUTHIER – Romuald TAUVERON – Jean-Michel CLEMENT - Nicolas DEAU – Stéphane LOGUIOT – William RUSTERHOLTZ – David MARTIN - John WETZEL – Éric CLEMENT - Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Guillaume CRETIN

Procuration : Guillaume CRETIN à Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Mégane GAUTHIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Lecture de l'ordre du jour :

Le Maire expose au CM la nécessité d'ajouter un point ZAE à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu de conseil du 06 mai 2022

1. ZAE
2. Marchés de producteurs
3. Bâtiments
4. Assainissement
5. Bois
6. Urbanisme
7. Questions et informations diverses

1. ZAE

- Le Maire expose l'avancement de la vente de la ZAE à la CCLL.
Le Géomètre a envoyé ce jour la proposition de découpage de la parcelle concernée par la vente. Il faudrait procéder à une régularisation des limites de terrain en raison des écarts entre l'occupation réelle du terrain et ce qui est défini par le cadastre. Pour cela, il serait souhaitable de procéder à l'échange de différentes parties de terrain entre Robert CLEMENT, Didier CLEMENT et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés donne son accord pour l'échange, le Maire rencontrera les propriétaires afin d'évaluer les modalités.

- Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la zone artisanale « Au Creux des mines » sise sur le territoire de la commune d'Epeugney revêt le caractère de zone d'intérêt communautaire défini par la Communauté de Communes Loue Lison (Parcelles C 810 p C 300p- C 301).

Un pré-découpage de ladite zone, effectué les services de la CCLL, a été proposé aux membres du conseil municipal lors d'une rencontre avec les représentants de la CCLL, le 3 octobre 2019.

À cet effet, il a été convenu de confier au cabinet Christian Ratte, (géomètre à Septfontaine), les démarches nécessaires au déplacement du chemin public situé entre la parcelle C 301 et le bas de la parcelle C810 par l'ancien Conseil Municipal. À ce jour un Géomètre a été mandaté par la CCLL et a effectué une projection du découpage.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient désormais de fixer le prix de vente du terrain afin que cette zone d'activités économiques devienne effectivement propriété de la CCLL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- De fixer le prix de vente du mètre carré de terrain à 6.00 € hors taxes/m², pour les 18744m² (estimés) la surface exacte sera adaptée soit 112464€/ht
- Autorise le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette cession.

2. Marché de producteurs

- Le Maire expose au CM la nécessité d'approuver la Création du marché de producteurs et le règlement afférent

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'approuver la création du marché de producteurs et son règlement.

- Le Maire expose la situation conflictuelle avec la boulangerie d'Epeugney suite à la présence du Fournil des Loups sur le marché d'Epeugney le 22 mai 2022.

Une affiche a été apposée sur la porte d'entrée de la boulangerie d'Épeugney « nous ne remercions pas la commune d'Épeugney qui fait venir un autre boulanger sur le marché... »

Par conséquent la municipalité propose de faire une réponse publique sur le modèle qui avait été transmis en amont aux divers conseillers en préparation de la réunion de conseil. Cette proposition est approuvée à l'unanimité et cette réponse sera affichée sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet.

En raison de la présence de cette affiche sur la devanture, la municipalité souhaite voter pour les nouvelles dispositions à adopter à l'égard de la boulangerie d'Epeugney:

- 7 s'opposent aux commandes effectuées dans le cadre des manifestations à venir tant que l'affiche sera présente.

- 6 souhaitent que la commune continue à commander à la boulangerie.

Par conséquent, La commune ne commandera donc plus à la Boulangerie d'Épeugney tant que l'affiche sera en place.

3. Bâtiment

- Démission du vice-président de la commission communale « bâtiment » (David MARTIN)
Aucun volontaire au sein du conseil ne souhaite reprendre la présidence. Par conséquent elle sera assurée par le Maire uniquement.
- Réception de la chaudière « nouvelle génération » et de ses accessoires
- Le Maire expose, avec les explications de David Martin deux devis pour la tranchée qui doit être effectuée pour la mise en place de la chaudière dans l'atelier :
 - PERY père et fils : 3 504 € TTC
 - TP MOUROT : 3 417 € TTC (garantie zéro plus-value)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, retient le devis de TP MOUROT pour 3417€ TTC

- Location de l'ancienne cure / maison médicale :

Chloé Bonnot, Réflexologue plantaire et Nadège Stègre, Sophrologue certifiée, se portent candidate à la location d'un des bureaux dit de l'ancienne cure au 14 rue de l'Eglise.
Olivia Moulin Ostéopathe se propose candidate à la location du deuxième bureau dit de l'ancienne cure au 14 rue de l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte la candidature de Mme Chloé Bonnot et Mme Nadège Stègre pour un loyer de 400€ et un provisionnel de charge de 100€ par mois,

Accepte la candidature de Mme Moulin Olivia pour un loyer de 400€ et 100€ de charge prévisionnelle par mois.

Donne délégation au Maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

- Le Maire informe de la réception du préavis de départ de Mme CRUBLE qui prendra effet au 23 Aout 2022. Mme CRUBLE a signifié sa volonté de pouvoir quitter le logement plus tôt (fin juillet).

- Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier de Mme FROSIO Yolande indiquant qu'elle souhaite reprendre l'appartement que Mme CRUBLE laisse vacant à la date de son départ.

Approbation à l'unanimité de l'attribution du logement communal situé 3 Rue de l'Église à Mme FROSIO Yolande pour un loyer de 445.08€ et 170€ de prévisionnel de charge par mois.

4. ASSAINISSEMENT

- Le Maire informe de la demande de raccordement à l'assainissement de Mme FROSIO, pour son bâtiment situé au 6 rue de la liberté.

Vu l'article L.2122 du CGCT qui permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au Maire ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-10-07-08 du 10 juillet 2020.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

Budget assainissement

Décision n° N° 2022/10/06/01

Entreprise PERY et Fils pour les travaux de raccordement de la propriété de Mme FROSIO Yolande 6 rue de la Liberté- au réseau public d'assainissement collectif - 1250€ HT soit 1500 € TTC.

Le conseil municipal a pris acte de la décision ci-dessus portée à sa connaissance les jour, mois, an que dessus.

- Le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu l'accord de subvention de la part de l'agence de l'eau et du département, pour une subvention de 80% du coût du schéma directeur soit 43b836€/HT de subvention sur un coup total de 54795€/HT
- Romuald TAUVERON 4^{ème} adjoint, Vice-Président de la commission assainissement, expose au conseil le schéma de distribution d'eau potable envoyé par le SIEHL.

5. BOIS

Fauchage des chemins communaux

Le Maire expose les devis des deux entreprises pour le fauchage des chemins communaux :

- COURVOISIER : 5814€ TTC
- TISSERAND : 4992 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, retient le devis de TISSERAND pour 4992 € TTC

Information de la vente de parcelles de bois pour un total de 16 hectares par un particulier pour 70 000 € → la commune n'est pas intéressée (avis unanime des membres présents)

6. Urbanisme

CU d'information FLORIN Jean-François Parcelle D331 – possibilité de raccordement et construction d'habitations.

La commune doit trancher sur sa volonté d'effectuer une extension du réseau électrique publique ou si les raccordements en question doivent être privés. Au vu de la législation en vigueur il n'est pas obligatoire pour la commune d'effectuer cette extension.

- 7 contre l'extension
- 5 abstentions
- 1 pour l'extension

CU d'information - Section D parcelle 326 – Mme FROSIO Yolande

DP - Parcelle AB 220 – M. DEVAUX François – Installation d'une pompe à chaleur air/eau

7. Questions diverses

- Le Maire informe le CM que la commune d'Arc-et-Senans souhaite quitter la CCLL pour entrer dans la communauté de communes du Val d'Amour, et que pour cela un vote est demandé au conseil communautaire du 07 juillet. Si le oui l'emporte, ce sont les conseils municipaux qui devront se prononcer. Le Maire indique qu'il transfère les documents relatifs à cette question aux membres du Conseil Municipal afin qu'ils puissent les étudier.
 - L'employée communale demande un aménagement d'emploi du temps pour pouvoir suivre une formation personnelle financée par son CPF. Cela n'engendre aucun frais pour la commune.
- Accord à l'unanimité des membres présents.
- M. LE GALLO informe le Conseil Municipal que Mme LIDOINE nous signale qu'un buisson cache la visibilité lorsqu'elle sort de chez elle. Le Maire demandera à l'employée communale d'aller le tailler.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 8 juillet à 20h30

Fin de séance à 23h19



Le Maire,

Guillaume AYMONIN

